



PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 2 septembre 2020

Covid-19 : suites données par la préfète du Bas-Rhin à la décision du tribunal administratif relative au port du masque

Josiane Chevalier, préfète du Bas-Rhin a décidé de ne pas faire appel de la décision du tribunal administratif et de mettre en œuvre sans délai la décision en s'appuyant sur le couple « maire-préfet ».

En conséquence, pour arriver à une décision acceptable et acceptée, la préfète met les maires des 13 communes de plus de 10 000 habitants du département au cœur du dispositif en les invitant, sur la base des indications et préconisations du tribunal qu'elle leur a adressées, à lui faire connaître pour chacune de leur commune les secteurs et périodes pour lesquels ils considèrent que le port du masque est souhaitable.

Dans le souci d'assurer un débat et une concertation démocratiques sur cette question qui concerne la santé de nos concitoyens, la préfète invite les maires à soumettre les propositions qu'ils lui feront à leur conseil municipal.

Contact presse

Bruno Iossif
Tél : 07 72 34 91 14
Mél : bruno.iossif@bas-rhin.gouv.fr

Préfecture du Bas-Rhin
Tél : 03 88 21 67 68
www.bas-rhin.gouv.fr
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex
 @PrefetGrandEstBasRhin
@Prefet67